

CONDITIONS GÉNÉRALES

Article 1 – Champ d'application

Les présentes conditions constituent le socle unique de la négociation commerciale au sein desquelles la société HAMECA (« la Société ») fournit à des clients professionnels (« Le Client ») qui lui en font la demande les Produits le cas échéant conçus, fabriqués et vendus (« Les Produits »).

Elles prévalent sur tout autre conditions générales ou cahier des charges et sur les conditions générales d'achat qui pourraient lui être opposées même celles antérieurement acceptées à la commande du Client. Le fait de ne pas se prévaloir de l'une des conditions générales de vente ne peut être interprété comme valant renonciation par la Société desdites conditions. Elles s'appliquent quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents du Client, et notamment ses conditions générales d'achat.

Tout contrat signé par la Société ou toute commande qu'elle accepte est soumis aux présentes conditions dont le Client reconnaît avoir pris connaissance et qu'il accepte sans y apposer sa signature.

La Société est en droit d'y apporter toutes modifications qui lui paraîtront utiles, sans préavis.

Article 2 – Commandes

La commande n'est parfaite qu'après acceptation expresse et par écrit par le Client.

Sauf stipulation contraire expresse, la validité des offres, devis, etc .. est limitée à une durée de 3 mois à compter de sa date d'envoi au Client. Une fois ce délai écoulé, la Société n'est plus tenue par son offre.

En cas d'annulation par le Client de la commande après son acceptation, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, une somme correspondant à 20% du montant de la commande HT sera acquise à la Société et facturée au Client, à titre de dommages et intérêts, en réparation du préjudice subi, pour le cas où la production des Produits n'a pas démarré. Cette somme sera égale à 50% du montant de la commande HT pour le cas où la production a débuté, et à 100% du montant de la commande HT, en cas de terminaison de la première des marchandises, produits ou articles commandés.

La Société fera ses meilleurs efforts pour éviter les ruptures de stocks ou de matière première servant à la fabrication des Produits. Néanmoins, si cette situation venait à se produire, le Client devra maintenir sa commande et à accepter le délai de fourniture nés d'une rupture.

La Société conserve intégralement la propriété intellectuelle de ses projets, études et dessins qui ne peuvent être utilisés, communiqués, reproduits ou exécutés, même partiellement, de quelque façon que ce soit sans l'autorisation écrite de la Société.

En outre, les documents de toute nature établis par la Société restent son entière propriété et doivent être rendus sur simple demande de la Société.

La Société n'est pas responsable des erreurs et vices contenus dans les plans, cotes, matières ou pièces fournies par le Client, ou autres documents que le Client lui a transmis. Toute reprise, tout surcoût, défaut, vice dans l'exécution de la prestation ou de la livraison de la Société liés à ces plans ou cotes ne peut engager la responsabilité de la Société.

La responsabilité de la Société ne peut être engagée que pour les suites directes découlant de sa prestation, et en tout état de cause la Société n'est pas responsable des casses ou dégradations des outils ou matières fournis par le Client sauf le cas de défaut visuel affectant ceux-ci avant utilisation.

En cas de casse ou de détérioration de machine, accessoire, ou pièce, survenant en cours de production, non imputable à la société, le client supportera l'ensemble des coûts liés à l'arrêt de la production et aux opérations nécessaires à sa reprise.

Après ou pendant l'exécution des commandes ou marchés, toute modification par le Client sera faite sous son entière et totale responsabilité.

La Société n'est pas tenue par les éventuels surcoûts liés aux dommages causés par des tiers. Le Client conservera à sa charge les éventuels surcoûts engendrés par l'adaptation de sa production ou de ses produits lorsque cette adaptation est rendue nécessaire du fait d'un tiers précédemment intervenu sur le chantier concerné.

Les fournitures et travaux supplémentaires, non prévus au contrat et demandés par le client ou son représentant seront réglés sur la base de nouveaux prix et suivant des conditions à discuter d'un commun accord.

Article 3 – Prix

Les prix sont établis hors taxes, pour la France métropolitaine, et le prix en vigueur est celui convenu entre les Parties au moment de la passation de la commande. Les tarifs mentionnés dans le bon de commande seront les tarifs facturés au Client.

Un acompte pourra être demandé au Client lors de la passation de la commande, sans lequel la Société ne débuttera pas sa prestation. Sauf accord différent entre les Parties, le solde du prix est payable au comptant, au jour de la livraison, soit par virement bancaire soit par prélèvement SEPA.

La Société ne sera pas tenue de procéder à la livraison des Produits commandés par le Client si celui-ci ne lui en paye pas le prix dans les conditions et selon les modalités ci-dessus indiquées.

Article 4 – Livraison

La Société mettra tous les moyens en œuvre pour traiter dans les meilleurs délais la commande.

Les Produits acquis par le Client seront livrés dans le délai mentionné dans la commande. Les délais éventuellement mentionnés lors des commandes ne sont donnés qu'à titre indicatif et les retards éventuels ne donnent pas le droit à le Client d'annuler la commande, de refuser la marchandise. Les éventuels dommages et intérêts seront déterminés selon le montant de la commande, qui constituera le socle de la détermination le cas échéant de ceux-ci.

Les délais éventuellement convenus entre les Parties s'entendent des produits prévus dans la commande initiale. Toute modification de celle-ci, notamment par ajout ou réalisation de pièces supplémentaires, provoquera de fait un allongement des délais initiaux.

La livraison sera effectuée au lieu indiqué sur le bon de commande, par la remise des Produits au destinataire figurant sur le bon de commande ou à toute personne habilitée, et le conditionnement des Produits vendus est laissé au libre choix de la Société.

La Société pourra suspendre, retarder ou modifier l'exécution de commande en cas de force majeure, ainsi que dans tous les cas d'événements caractérisant une impossibilité d'exécutions, tels que, par exemple : grèves, guerre, incendie, inondation, émeute, blocage des voies de communication, bris de machines, accidents, coupures d'électricité, manque de matières premières dans les industries dont la Société dépend, le Client renonçant à se prévaloir d'un éventuel préjudice.

En cas de pénurie, la Société répondra aux commandes en fonction de leur ordre d'arrivée et dans la mesure de ses disponibilités.

Article 5 – Transport

Les Produits voyagent aux risques et périls du Client qui est tenu de vérifier l'état apparent des Produits à réception. A défaut de réserves expressément formulées par courrier recommandé avec accusé de réception et accompagnées du bon de livraison, dans un délai de 48 heures à compter de la livraison, les Produits délivrés par la Société seront réputés conformes en quantité et qualité à la commande.

La Société décline toute responsabilité quant aux problèmes qui peuvent survenir lors du transport, la responsabilité en incombe soit au transporteur en charge de la livraison, soit au Client lorsqu'il en a pris la charge.

Tout vice apparent est couvert par la réception sans réserve des Produits. On entend par « vice apparent », les vices visuels, détectables au premier examen des Produits.

Article 6 – Transfert des risques et de propriété

Le transfert de propriété des Produits, au profit du Client, ne sera réalisé qu'après complet paiement du prix par ce dernier, et ce quelle que soit la date de livraison desdits Produits. En revanche, le transfert des risques de perte et de détérioration des Produits de la Société sera réalisé dès livraison et réception desdits Produits par le Client, ou d'un tiers mandaté par lui.

Article 7 – Règlement – Facturation

Les factures sont payables dans les conditions précisées dans la commande. Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé.

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client au-delà du délai ci-dessus fixé, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard calculées sur la base du taux d'intérêt appliquée par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage seront appliquées.

Le retard de paiement entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues, sans préjudice de toute autre action que la Société serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre de le Client, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros, due par le Client, de plein droit et sans préavis.

Si les frais de recouvrement réellement engagés sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sur présentation de justificatifs peut être demandée (articles L. 441-6 et L. 442-6 du Code de Commerce).

L'indemnité est due en totalité même en cas de paiement partiel de la facture à l'échéance quelle que soit la durée de retard.

En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, la Société se réserve en outre le droit de suspendre la livraison des commandes en cours jusqu'au paiement du prix convenu.

Le fait pour la Société de ne pas réclamer pour une ou plusieurs factures le paiement des intérêts ou des pénalités et frais accessoires ne peut valoir reconnaissance pour d'autre(s) facture(s) de l'abandon par la Société des accessoires à la dette.

Article 8 – Garantie – Responsabilité

La responsabilité de la Société est expressément exclue pour les dommages provenant notamment de négligence, défaut d'entretien, de stockage ou d'utilisation inapproprié, ou d'intervention d'un tiers sur les Produits.

La Société ne peut être tenue pour responsable des dommages de toute nature, tant matériels, immatériels ou corporels, qui pourraient résulter d'un mauvais fonctionnement ou de la mauvaise utilisation des Produits.

Tout vice caché, provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les Produits livrés et les rendant impropre à l'utilisation ne saurait engager la responsabilité de la Société, alors même que les pièces ou matières remises par le Client pour traitement, transformation, travaux, tels par exemple l'assemblage, l'usinage, le découpage ou le brochage, ont été montés en machine.

Cette garantie est limitée à la réparation ou au remplacement des Produits non conformes ou affectés d'un vice.

La garantie n'est pas due si les Produits ont fait l'objet d'un usage anormal, ou ont été employés dans des conditions différentes de celles pour lesquelles ils ont été fabriqués.

Article 9 – Clause de réserve de propriété

La Société se réserve, jusqu'au complet paiement du prix par le Client, un droit de propriété sur les Produits vendus, lui permettant de reprendre possession desdits Produits. Tout acompte versé par le Client restera acquis au Fournisseur à titre d'indemnisation forfaitaire, sans préjudice de toutes autres actions qu'il serait en droit d'intenter de ce fait à l'encontre de le Client.

Article 10 – Force majeure

En cas de survenance d'un évènement de force majeure indépendamment de la volonté de la Société, rendant impossible la livraison des Produits, dans les délais convenus, la responsabilité de la Société ne pourra pas être engagée à ce titre à l'égard du Client, et aucune indemnisation ne pourra être demandée par ce dernier.

Article 11 – Droit applicable et RGPD

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises au droit français. Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

En cas de contestation, les Tribunaux du lieu du siège social de la Société sont compétents.

Conformément à la réglementation existante en matière de protection des données à caractère personnel, le Client est informé que ses données personnelles sont collectées et traitées par la Société qui met en œuvre des procédures en vue de respecter les dispositions et obligations légales et réglementaires en vigueur en matière de protection des données personnelles. Le Client pourra exercer vos droits : • d'accès aux données traitées, • d'opposition aux données traitées, • de rectification, • à l'effacement, • à la limitation du traitement, • à la portabilité des données contactant la Société à l'adresse suivante : direction@hameca.com